

Technicienne ou du technicien en travail social en milieu scolaire

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des techniciennes ou des techniciens en travail social en milieu scolaire pour un combler plusieurs besoins à temps plein et à temps partiel dans nos écoles (postes et des affectations temporaires).

Être Technicienne ou du technicien en travail social en milieu scolaire au CSSDM, c'est

- Être au cœur de la communauté montréalaise
 - Travailler au sein d'une équipe dynamique et passionnée
 - Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
 - Accéder à des formations permettant le développement professionnel
 - Bénéficier de salaires et d'avantages enviables* :
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Assurances collectives
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles au prorata du nombre de journées travaillées
 - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année*
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle de la technicienne ou du technicien en travail social en milieu scolaire :

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à aider, au moyen de techniques appropriées à l'assistance sociale, les élèves et les parents sur des problèmes tels que: l'absentéisme, les troubles de comportement, les problèmes familiaux afin de soutenir la motivation à la fréquentation scolaire.

Plus particulièrement elle ou il :

1. Assure un lien entre les divers intervenants de l'école ou du centre et les parents notamment en leur communiquant des informations d'ordre scolaire, en les renseignant sur les ressources disponibles dans le milieu, en agissant comme médiateur auprès des parents et des organismes communautaires et ce, dans le but de faciliter la réussite scolaire de l'élève et de faciliter l'intégration socio-scolaire des élèves.
2. Rencontre, dans le cadre de ses fonctions, les parents à l'école ou à domicile afin de les encourager et de les sensibiliser en vue d'améliorer l'apprentissage de leurs enfants. Assure un suivi de dossier avec les parents.
3. Recueille et collige les renseignements obtenus suite à des enquêtes auprès du personnel de l'école ou du centre, de la Commission scolaire, de l'élève et de la famille. Synthétise l'ensemble des données du problème et propose des solutions.
4. Participe à des études de cas et à la résolution de problème en collaboration d'une équipe multidisciplinaire.
5. Suscite et maintient, par des actions concrètes de motivation, la participation des élèves aux activités étudiantes et sportives de l'école ou du centre. Agit comme un modèle pour encourager les élèves à s'épanouir et à s'accomplir dans un milieu favorable à la réussite.
6. Agit à titre de personne ressource auprès de l'équipe école ou de l'équipe-centre et des parents afin de favoriser une meilleure compréhension du milieu et des problèmes reliés à la pauvreté et une compréhension mutuelle du tissu social et culturel.
7. Collabore, au besoin, avec la Chambre de la Jeunesse, notamment en préparant des rapports présentenciels. Lorsque nécessaire, elle témoigne en Chambre.
8. Conçoit et établit, seule ou en collaboration, un plan d'intervention social et voit à sa mise en application en utilisant principalement les techniques de support et de modification du milieu.
9. Maintient des contacts réguliers avec différents organismes de la Commission et de l'extérieur, principalement afin d'obtenir les renseignements recherchés et les

services appropriés ou afin de pouvoir référer aux organismes concernés les cas qui ne relèvent pas de la juridiction de la Commission.

10. Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

Qualifications requises – correspondre à l'un des deux profils suivants:

Profil 1 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social, ou en techniques d'intervention en délinquance

Profil 2 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des trois disciplines suivantes :

- Travail social
- Service social
- Criminologie

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/obtenir-evaluation-comparative>*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Conditions de travail et rémunération

Taux horaire variant entre 24,78\$ et 35,67\$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Pour postuler : cliquer [ici](#)

Date limite pour postuler : 25 mars 2024

Autres informations :

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste.

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).